

Règlements Généraux

Saison 2017 -2018

Les modifications ou ajouts pour la saison 2017-2018 sont mentionnées en rouge.

I Modifications 2017 – 2018

1- TYPES DE LICENCE AUTORISE DANS UNE EQUIPE

	U13	U15 – U17	U20 & Séniors
JC1 – JT – JC2	3 (dont 2 JC2 au maximum)	4 (dont 2 JC2 au maximum)	3
			4 pour la constitution de la 1 ^e équipe

2- REGLES DE PARTICIPATION CTC

2-1 Un licencié d'un club appartenant à une CTC ne peut évoluer qu'avec 1 seule équipe (portée par un autre club [IE ou Entente]) de la CTC.

Exception faite au licencié dont le club n'a pas d'équipes en nom propre au sein de laquelle il pourrait jouer.

2-2 Circulation des joueurs au sein d'une CTC

Les clubs constituant une CTC doivent dénommer leurs équipes par catégorie selon le niveau de participation, et ce, qu'elles soient en Nom Propre, Entente ou Inter-Equipe.

Ces dénominations entraîneront ensuite les brûlages et ou personnalisation.

Exemple :

Equipe	Niveau	Numéro	Conséquences*
Inter Equipe	Ligue	1	3 joueurs du club porteur sur la feuille de match obligatoirement ET 5 joueurs brûlés pour les équipes inférieures
Entente	1 ^e série	2	5 joueurs Brûlés pour les équipes inférieures
Entente	2 ^e série	3	Personnalisation ET brûlage pour les équipes inférieures
Nom Propre	2 ^e série	3	Personnalisation ET brûlage pour les équipes inférieures.

(*) Les joueurs brûlés n'ont pas l'obligation d'être issus du club porteur ! Cela doit être les meilleurs joueurs

3- Dénomination des équipes

Les équipes, d'une CTC, accédant au championnat de ligue jeunes à l'issue de la 1^e phase du championnat doivent être engagées au début du championnat en Inter Equipe obligatoirement.

Les clubs constituant des CTC Devront dénommer leurs équipes par catégorie selon le niveau de participation, et ce, qu'elles soient en **entente**, **inter équipe** ou **nom propre**. Selon le schéma ci-dessous :

ENGAGEMENT			
EQUIPE	NIVEAU	NUMERO	CONSEQUENCES
Inter Equipe	LIGUE	1	3 joueurs du club porteur sur la feuille de match obligatoirement. 5 joueurs brûlés pour les équipes inférieures
Entente	1e série	2	Personnalisation ET 5 joueurs brûlés pour les équipes inférieures
Nom Propre	1e série	3	Personnalisation ET 5 joueurs brûlés pour les équipes inférieures
Entente	2e série	4	Personnalisation ET 5 joueurs brûlés pour les équipes inférieures
Nom Propre	2e série	5	Personnalisation ET 5 joueurs brûlés pour les équipes inférieures

4- CHAMPIONNAT U13

Les équipes engagées dans la catégorie « confirmé » et prétendant au championnat de ligue à l'issue de la phase de brassage doivent disputer toutes leurs rencontres avec 8 joueurs sur la feuille durant la 1^e phase du championnat départemental.

5- Fautes Techniques

	Pénalité financière	Suspension
1ère FT/ FD sans rapport	20 €	Pas de sanction sportive
2ème FT/ FD sans rapport	20 €	Pas de sanction sportive
Cumul de 3 FT/FD sans rapport	20 €	Suspension automatique 1 w-e sportif ferme
Cumul de 4 FT/FD sans rapport	20 €	Suspension automatique 2 w-e sportifs ferme
Cumul de 5 FT/FD sans rapport	150 €	Ouverture dossier disciplinaire

Traitement des fautes particulières au cours d'une rencontre

Types de fautes	Sanction	Amende	Suspension
1 faute technique	Il peut rester en jeu	20 €	Non
1 Faute Technique + 1 Faute Anti sportive	Le joueur est exclu du jeu pour le reste de la rencontre (Il doit regagner le vestiaire)	Non	
2 Fautes Anti-sportive			
2 fautes technique		40 € (2 fois 20 €)	Non
1 faute disqualifiante sans rapport		20 €	Non
1 faute disqualifiante avec rapport		Frais d'ouverture de dossier disciplinaire : 150 €	Oui dès la faute disqualifiante et jusqu'au prononcé de la décision par l'organisme disciplinaire

6- FAIR PLAY

Pour la saison 2016-2017, il a été mis en place un challenge du Fair Play pour la catégorie U15 masculins et féminins (1^e et 2^e série).

Les équipes :

- BC Viriat U15 M 1^e série
- BC Viriat U15 F 2^e série
- BC Villars U15 M 2^e série
- AS Saint Maurice de Gds U15 F 2^e série

Ont remporté le challenge 2016-2017.

A ce titre, ces équipes bénéficieront de :

- 2 points au départ de la 2^e phase du championnat 2017-2018
- Un bon d'achat en matériel d'une valeur de 250 € à valoir auprès de notre partenaire Interclubs

En cas de non engagement d'une équipe dans cette catégorie pour la saison 2017-2018, les points seront perdus.

CHALLENGE DU FAIR PLAY			
Saisons	Catégories	Récompenses	
2016 – 2017	U15 F & M (1 ^e & 2 ^e série)	2 points pour la 2 ^e phase du championnat 2017-2018	250 € par équipes
2017 - 2018	U15 F & M (toutes séries) U17 F & M (toutes séries)	2 points pour début de la 2 ^e phase du championnat 2018-2019	250 € par équipes

7- E-MARQUE

E-MARQUE	
Catégories	Mise en place
Pré Régionale	Depuis le 1 ^{er} janvier 2017
U13 & D2	A partir du 1^{er} janvier 2018

8- PRM - PRF

1° Si un Groupement Sportif régulièrement qualifié ne s'engageait pas dans la division supérieure, il serait maintenu dans sa division. Il pourra le cas échéant, accéder la saison suivante dans la division supérieure.

2° Un Groupement Sportif régulièrement qualifié dans une division peut, avant la date de clôture des engagements, demander à être incorporé dans une division inférieure. Il pourra le cas échéant accéder la saison suivante dans la division supérieure.

3° Cas particulier de la Pré-Régionale masculine

~~Les Groupements Sportifs dont une équipe évolue en Pré-Régionale masculine et qui refusent une éventuelle montée en RM3 se verraient privés de disputer le Trophée des AS et d'accéder en RM3 la saison suivante. (à modifier mais notifier à Viriat qu'ils ne pourront pas monter)~~

3° Cas particulier de la Pré-Régionale masculine

L'équipe classée 1^e à l'issue du championnat est déclarée « champion de l'Ain » et peut prétendre à la montée en RM3.

La finale des AS regroupe les 4 meilleures équipes ayant fait acte de candidature, avant la fin des matches aller, pour monter en RM3.

Le vainqueur des AS monte en RM3.

Si le champion refuse la montée, alors le finaliste des AS monte en RM3.

Les équipes ayant disputé la finale des AS refusant la montée en RM3 seront rétrogradées en DM2 la saison suivante.

4° Afin de ne pas nuire à la qualité du spectacle et à l'intérêt des rencontres. Mais également pour éviter les risques de blessures, le temps de jeu des rencontres des AS sera de 4 périodes de 8' (1/2 et finales)